COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Municipalité

Préavis n° 11-2026 au Conseil communal

Crédits supplémentaires au budget 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis la Municipalité sollicite l'octroi de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026 conformément aux dispositions légales précisées ci-dessous.

2. Dispositions légales

Les dépassements de crédit sont traités dans le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979 aux articles 10 et 11 :

Art. 10 Dépassement de crédit

[1] La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

[2] Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

Art. 11

[1] La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.

[2] Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.

Ces dispositions sont reprises et précisées aux articles 83 et 84 du règlement du Conseil communal d'Ormont-Dessous du 10 décembre 2013.

Le préavis 6-2021 « Octroi d'autorisations générales pour la législature 2021 – 2026 » a été accepté le 11 octobre 2021 par le Conseil communal. Ce préavis prévoit, entre autres, que la Municipalité peut engager CHF 30'000.00 pour les dépassements de crédits du budget de fonctionnement. Ces dépenses sont ensuite présentées au conseil sous forme de préavis permettant à ce dernier d'approuver la dépense avec effet rétroactif.

3. Crédits supplémentaires, compensations par diminution de charges et variations des revenus

Ci-après les crédits supplémentaires souhaités avec détail des comptes affectés et leur justification ainsi que les compensations des charges et revenus.

012000 Exécutif

012000.3049.00 Indemnités forfaitaires

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 1'000.00

Indemnité annuelle de CHF 200.00 par membre de la Municipalité pour l'achat et l'entretien du matériel informatique privé.

012000.3099.00 Autres charges de personnel

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 1'300.00

Cadeau de fin de législature et frais d'inscription à des manifestations diverses, telles que la journée des communes vaudoises.

012000.4260.00 Remboursements et participations de tiers

Budget : CHF 6'200.00 Réduction des recettes : CHF 2'000.00

Honoraires de représentation de la Municipalité au conseil d'administration de la société TLML SA, assurée par la commune de Château-d'Oex pour les mois de mars à juin.

021000 Administration des finances et des contributions

021000.3132.00 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

Budget : CHF 5'300.00 Crédit supplémentaire : CHF 2'270.00

Supplément d'honoraires du réviseur pour l'année de passage à MCH2.

022000 Administration générale

022000.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation

Budget : CHF 223'670.00 Réduction du crédit : CHF 5'800.00

Ajustement par suite du départ de l'apprentie et augmentation du taux de 10% d'une employée d'administration dès fin janvier.

029001 Immeubles administratifs, Maison de commune

029001.3130.00 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

Budget : CHF 15'100.00 Réduction du crédit : CHF 5'100.00

Arrêt du mandat d'animation de l'espace coworking.

029001.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 7'500.00 Réduction du crédit : CHF 2'500.00

Réduction des frais d'amélioration prévus pour l'espace coworking.

029002 Immeubles administratifs, Collège de la Forclaz

029002.3300.00 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA

Budget : CHF 7'500.00 Réduction du crédit : CHF 3'200.00

Ajustement selon préavis 7-2026, sous réserve de son acceptation.

029002.4472.00 Paiement pour utilisation des immeubles PA

Budget : CHF 16'500.00 Recettes supplémentaires : CHF 3'500.00

Ajustement des locations selon les réservations 2026.

029003 Immeubles administratifs, Espace Nordique des Alpes Vaudoises

029003.120.00 Alimentation de biens-fonds, électricité et chauffage

Budget : CHF 37'500.00 Réduction du crédit : CHF 15'300.00

Alimentation en énergie du restaurant de la baignade retardée suite au délai supplémentaire des travaux et de l'ouverture du site.

029003.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 10'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 1'700.00

Remplacement des engrenages de la chaudière.

029003.3300.00 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA

Budget : CHF 10'000.00 Réduction du crédit : CHF 6'665.00

Ajustement selon préavis 8-2026, sous réserve de son acceptation.

029003.4240.00 Taxe d'utilisation et prestations de service, vente d'énergie

Budget : CHF 17'800.00 Réduction des recettes : CHF 15'300.00

Alimentation en énergie du restaurant de la baignade retardée suite au délai supplémentaire des travaux et de l'ouverture du site.

029004 Immeubles administratifs, Chalet du Carroz

029004.4472.00 Paiement pour utilisations des immeubles PA

Budget : CHF 12'000.00 Réduction des recettes : CHF 2'500.00

Ajustement des locations selon les réservations 2026.

029007 Immeubles administratifs, Marché couvert

029007.3120.00 Alimentation de biens-fonds PA, électricité et chauffage

Budget : CHF 1'500.00 Crédit supplémentaire : CHF 1'750.00

Augmentation inexpliquée de la consommation d'électricité entre juin 2025 et juillet 2026.

029007.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 10'000.00 Réduction du crédit : CHF 4'000.00

Réparation des barrières amovibles moins couteuse qu'estimé.

217001 Bâtiments scolaires, Collège du Sépey

217001.3110.00 Entretien de meubles et appareils de bureau

Budget : CHF 6'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 2'850.00

Remplacement d'un volet roulant.

217001.3113.00 Matériel informatique

Budget : CHF 4'500.00 Crédit supplémentaire : CHF 2'200.00

Remplacement de 14 bornes wifi.

217001.3130.30 Prestations de service de tiers, honoraires informatiques

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 3'550.00

Honoraires pour installations des 14 bornes wifi.

217001.3132.00 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes

Budget : CHF 15'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 4'500.00

Elaboration du CECB plus dans l'optique du futur préavis de rénovation.

217001.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 20'000.00 Réduction du crédit : CHF 7'000.00

Ajustement des frais d'entretien du bâtiment selon situation à fin juillet.

217001.4240.00 Produit vente énergie

Budget : CHF 11'500.00 Réduction des recettes : CHF 5'000.00

Panneaux défectueux entre janvier et mai.

217001.4631.00 Subventions des cantons et concordats

Budget : CHF 0.00 Recettes supplémentaires : CHF 7'145.00

Subvention cantonale pour le remplacement des bornes wifi et l'élaboration du CECB plus.

217002 Bâtiments scolaires, Collège d'Aigremont

217002.3130.30 Prestations de service de tiers, honoraires informatiques

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 17'350.00

Honoraires pour installations des 23 bornes wifi.

217002.3132.00 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 2'530.00

Elaboration du CECB plus.

217002.3144.00 Entretien immeuble, bâtiments

Budget : CHF 20'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 5'000.00

Remise en état du carrelage par suite de décollements dans les vestiaires.

217002.3602.00 Parts de revenus destinées aux communes, Ormont-Dessus

Budget : CHF 264'861.66 Réduction du crédit : CHF 10'800.00

Part d'Ormont-Dessus pour l'augmentation nette des charges supplémentaires.

217002.4631.00 Subventions des cantons et concordats

Budget : CHF 0.00 Recettes supplémentaires : CHF 5'525.00

Subvention cantonale pour le remplacement des bornes wifi.

341000 Sports

La plaque pare-balle du stand de tir des Mosses et son support en béton se sont affaissés, compromettant la protection des cibleries, et la butte de tir est en très mauvais état. L'objectif est donc de procéder à des travaux de faible importance afin de garantir la continuité d'exploitation et d'éviter sa fermeture, laquelle impliquerait la réalisation d'un assainissement dont les coûts seraient conséquents. Les crédits suivants sont ainsi demandés pour effectuer ces modifications d'urgence.

341000.3132.00 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 1'000.00

Calcul et mesures de la hauteur de la ligne de mire par un géomètre.

341000.3149.00 Entretien d'autres immobilisations corporelles

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 10'000.00

Retrait et remise à niveau du béton sans endommager les plaques existantes, puis remise en place du pare-balle. Comblement urgent des trous de la butte de tir avec de la terre.

342000 Parcs et promenades

342000.3105.00 Denrées alimentaire

Budget : CHF 7'500.00 Réduction du crédit : CHF 7'500.00

Report de l'inauguration de la baignade naturelle en 2027.

342000.3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules

Budget : CHF 5'000.00 Réduction du crédit : CHF 3'500.00

Frais d'entretien de la machinerie surévalués au budget.

350000 Eglises et affaires religieuses

350000.3120.00 Alimentation de biens-fonds, électricité et chauffage

Budget : CHF 17'800.00 Réduction du crédit : CHF 5'000.00

Ajustement selon consommation du 1er semestre.

545000 Prestations aux familles

545000.3132.00 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes

Budget : CHF 1'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 4'500.00

Prise en charge des frais d'obsèques d'un habitant (lorsqu'un défunt d'origine vaudoise et domicilié dans le canton de Vaud voit sa succession indigente, la commune de domicile doit prendre à sa charge les frais d'obsèques selon le minimum réglementé par le canton).

615000 Routes communales

615000.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation

Budget : CHF 359'720.00 Réduction du crédit : CHF 25'000.00

615000.3052.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions

Budget : CHF 55'130.00 Réduction du crédit : CHF 4'600.00

615000.3055.00 Cotisations patronales aux assurances IJM

Budget : CHF 14'070.00 Réduction du crédit : CHF 1'600.00

Engagement d'un chef des travaux et ajustement de la répartition de la masse salariale.

615000.3111.00 Machines, appareils et véhicules

Budget : CHF 12'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 15'000.00

Achat d'une remorque désherbeuse à haute pression.

615000.3112.00 Vêtements, linges, rideaux, vaisselle

Budget : CHF 2'800.00 Crédit supplémentaire : CHF 2'000.00

Vêtements et chaussures pour auxiliaires voirie engagés suite aux absences pour incapacités de travail.

615000.3137.00 Impôts, taxes et émoluments

Budget : CHF 4'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 1'000.00

Emoluments pour immatriculation de la remorque et changements de plaques.

615000.3141.00 Entretien des routes

Budget : CHF 230'000.00 Réduction du crédit : CHF 15'000.00

Compensation pour acquisition de machines.

615000.3141.20 Entretien des routes, signalisation routière

Budget : CHF 20'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 35'000.00

Marquage de la traversée des Mosses et de la Comballaz simultanée avec le marquage de la route cantonale, avant et après le village, entrepris par la DGMR. Marquage de la zone 30 dans le village du Sépey.

615000.3141.30 Entretien des routes, déneigement

Budget : CHF 270'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 185'000.00

Le total des frais pour la période hivernale du début d'année se monte à CHF 336'773.40, soit un dépassement du budget annuel de 66'773.40. Le dernier trimestre de l'année 2025 a généré des frais de déneigement d'environ CHF 118'000.00.

615000.3300.00 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA

Budget : CHF 249'715.00 Réduction du crédit : CHF 5'350.00

Ajustement du montant d'investissement du véhicule multifonction (préavis 8-2025) ainsi que report de la réfection du chemin du Mont en 2027.

615100 Places de stationnement

615100.3169.00 Autres loyers et frais d'utilisation

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 3'300.00

Location de toilettes sèches pour la place de stationnement pour camping-cars à l'Arsat.

710000 Approvisionnement en eau

710000.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation

Budget : CHF 36'070.00 Crédit supplémentaire : CHF 8'330.00

710000.3052.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions

Budget : CHF 5'550.00 Crédit supplémentaire : CHF 1'250.00

Engagement d'un chef des travaux et ajustement de la répartition de la masse salariale.

710000.4510.00 Prélèvements sur les financements spéciaux

Budget : CHF 52'360.00 Recettes supplémentaires : CHF 9'580.00

Ajustement du prélèvement aux financements spéciaux pour l'équilibre du compte à taxes.

720000 Traitement des eaux usées

720000.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation

Budget : CHF 64'750.00 Crédit supplémentaire : CHF 11'460.00

720000.3052.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions

Budget : CHF 10'015.00 Crédit supplémentaire : CHF 1'635.00

Ajustement de la répartition de la masse salariale suite à l'engagement d'un chef de service

720000.3120.10 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA

Budget : CHF 35'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 17'000.00

Eaux usées transportées et prises en charge par les STEP d'Aigle et de Leysin des suites d'une panne de la STEP du Sépey fin juin.

720000.3143.00 Entretien d'autres travaux de génie civil, canalisations

Budget : CHF 13'000.00 Réduction du crédit : CHF 10'000.00

Aucun remplacement de conduite prévu pour cette année.

720000.3510.00 Attribution aux financements spéciaux

Budget : CHF 143'485.00 Réduction du crédit : CHF 20'095.00

Ajustement de l'attribution aux financements spéciaux pour l'équilibre du compte à taxes.

730000 Gestion des déchets urbains

730000.3101.00 Matériel d'exploitation, fournitures de bennes et Molok

Budget : CHF 24'000.00 Réduction du crédit : CHF 12'000.00

Remplacement des sacs pour Moloks moins important que planifié au budget.

730000.3111.00 Machines, appareils et véhicules

Budget : CHF 2'500.00 Réduction du crédit : CHF 2'000.00

Aucun achat de machine planifié.

730000.3120.40 Alimentation et élimination des biens-fonds, chauffage, eau, etc.

Budget : CHF 1'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 1'500.00

Ajustement des frais d'électricité du local de déchetterie selon situation à la mi-année.

730000.3510.00 Attribution aux financements spéciaux

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 11'483.00

Ajustement de l'attribution aux financements spéciaux pour l'équilibre du compte à taxes.

730000.4510.00 Prélèvements sur les financements spéciaux

Budget : CHF 1'017.00 Réduction des recettes : CHF 1'017.00

Ajustement du prélèvement aux financements spéciaux pour l'équilibre du compte à taxes.

779000 Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs

779000.3120.00 Alimentation et élimination de biens-fonds, électricité et chauffage

Budget : CHF 3'800.00 Réduction du crédit : CHF 1'000.00

Ajustement des frais d'électricité des toilettes publiques selon la consommation du 1er semestre.

790000 Aménagement du territoire, urbanisme, police des constructions

La mise en œuvre des mesures de compensation du PAC 292A, soit la suppression partielle de la place de l'Arsat ainsi que la reconstruction de l'accès au camping des Mosses avec largeur diminuée, a démarré. La commune a été désignée maître d'ouvrage par le canton. Bien que la commune doive avancer les frais, l'entier des travaux sont cependant subventionnés par le canton et la Confédération.

790000.3132.00 Honoraires, conseils externes, expertises, spécialistes

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 56'150.00

790000.3137.00 Impôts, taxes et émoluments

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 3'350.00

790000.3140.00 Entretien des terrains

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 345'000.00

790000.4631.00 Subventions des cantons et concordats

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 404'500.00

818001 Alpages des Chavonnes et Séleyre

818001.3145.00 Entretien des alpages

Budget : CHF 1'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 1'500.00

Remplacement du chauffe-eau à l'alpage des Chavonnes.

840000 Tourisme

840000.3140.00 Entretien des terrains, chemins pédestres

Budget : CHF 35'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 7'000.00

Travaux de sécurisation des chemins suite aux dégâts provoqués par la sécheresse.

840000.3140.10 Entretien des terrains, espaces publics

Budget : CHF 15'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 7'000.00

Prise en charge du fleurissement du village de la Forclaz ainsi que de l'arrosage, achat de bancs supplémentaires.

840000.3320.00 Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA

Budget : CHF 68'995.00 Réduction du crédit : CHF 45'810.00

Ajustement suite à l'abandon du préavis 14-2025 mise en œuvre du programme d'action sectoriel « Transition vers un tourisme annuel ».

840000.4511.00 Prélèvements sur les fonds

Budget : CHF 89'307.30 Réduction des recettes : CHF 31'810.00

Ajustement du prélèvement au fonds de réserve pour l'équilibre du compte à taxes.

840002 Tourisme, Restaurant du lac Lioson

840002.3144.00 Entretien des immeubles, bâtiments

Budget : CHF 5'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 4'500.00

Remplacement du lave-vaisselle.

840003 Tourisme, Baignade naturelle

840003.3105.00 Denrées alimentaire

Budget : CHF 7'500.00 Réduction du crédit : CHF 7'500.00

Report de l'inauguration de la baignade naturelle en 2027.

840003.3120.00 Alimentation de biens-fonds, électricité et chauffage

Budget : CHF 17'800.00 Réduction du crédit : CHF 15'300.00

Consommation en énergie du restaurant de la baignade retardée suite au délai supplémentaire des travaux et de l'ouverture du site.

840003.3134.00 Primes d'assurances choses

Budget : CHF 7'000.00 Réduction du crédit : CHF 4'500.00

Du fait de la prolongation du chantier, montant d'assurance prévu au budget plus élevé que nécessaire.

840003.4470.00 Loyers et fermages des biens-fonds PA

Budget : CHF 21'700.00 Réduction des recettes : CHF 18'200.00

Report de l'ouverture du restaurant à début décembre.

850000 Industrie, artisanat et commerce

850000.3636.00 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif

Budget : CHF 198'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 30'000.00

Augmentation des subventions accordées à l'ATALC.

871000 Electricité

871000.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation

Budget : CHF 4'780.00 Crédit supplémentaire : CHF 2'420.00

Ajustement de la répartition de la masse salariale.

871000.3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules

Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire : CHF 12'000.00

Intervention à la microcentrale de Lioson 2 par suite d'une panne importante.

871000.4240.00 Taxes d'utilisation et prestations de service

Budget : CHF 145'000.00 Réduction des recettes : CHF 23'000.00

Perte d'énergie suite à la panne de la microcentrale de Lioson 2.

873000 Chauffage à distance

873000.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation

Budget : CHF 4'780.00 Crédit supplémentaire : CHF 2'420.00

Ajustement de la répartition de la masse salariale.

873000.3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules

Budget : CHF 10'000.00 Crédit supplémentaire : CHF 10'000.00

Changement des pierres réfractaires.

961000 Intérêts

961000.3401.00 Intérêts passifs des engagements financiers

Budget : CHF 197'800.00 Réduction du crédit : CHF 100'000.00

Grâce à une bonne gestion des liquidités et le suivi des subventions, aucun emprunt avec intérêt n'a été contracté au 1er semestre.

961000.4400.00 Intérêts des liquidités

Budget : CHF 2'300.00 Réduction des recettes : CHF 2'000.00

L'utilisation des liquidités pour éviter les emprunts réduit les intérêts des comptes épargnes.

4. Autres éléments impactant le résultat

Les primes ECA sont inférieures aux montants budgétés à hauteur d'environ CHF 10'000.00.
Le décompte pour les impôts sur les frontaliers a également été reçu et affiche un montant inférieur au budget de CHF 5'425.55.
Ces montants ne sont pas détaillés dans le point précédent étant donné qu'ils ne relèvent pas de l'ordre d'une décision municipale et qu'ils ne sont pas soumis à approbation du Conseil communal mais des règlementations des assurances et du droit cantonal.

Le produit de la vente d'un immeuble détenue par l'ARASAPE survenu en 2022 a été maintenu en compte sans affectation d'un projet déterminé. Cette réserve au bilan a dû être dissoute pour répondre aux exigences cantonales relatives aux fonds de réserve. La part de la commune d'Ormont-Dessous au gain immobilier se monte à CHF 19'520.80.

La Municipalité a par ailleurs décidé de mettre en place un logiciel de gestion des heures pour l'ensemble du personnel ainsi que des membres de la Municipalité, pour un coût unique d'installation de CHF 3'000.00 et des frais mensuels d'environ CHF 400.00 pour l'équivalent de 16 EPT. Ces frais sont répartis par classification en fonction du nombre d'employés concernés par domaine.

5. Comptes de transfert et menues modifications

Par souci de simplification et de meilleure compréhension, il est renoncé, dans le présent préavis, à intégrer :

- les ajustements de charges ou de produits relatifs aux comptes de transferts internes ;
- les charges et revenus reclassifiés dans des comptes de natures différentes ;

ainsi que les variations de l'ordre de moins de CHF 1'000.00, dans la mesure où ces opérations n'ont pas d'incidence significative sur le compte de résultat.

En ce qui concerne l'entretien de la baignade naturelle et de son bâtiment, les charges salariales des classifications fonctionnelles 840003 et 342000 prévues au budget ont été mises à zéro et réintroduites dans les comptes de respectivement la maison de commune pour un total de CHF 8'309.60 et des routes pour un montant de CHF 5'460.00. En effet, les charges du personnel planifiées au budget ne seront pas dévolues au site.

6. Impact sur le résultat

Les modifications citées dans le présent préavis se soldent par un total de dépenses supplémentaires de CHF 140'159.75, ramenant le résultat final à un excédent de charges de CHF 307'811.83.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- vu le préavis municipal n° 11-2026,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

I. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2026 tels que présentés.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 août 2026.

Au nom de la Municipalité d'Ormont-Dessous
Le Syndic La Secrétaire

Rémy Fischer Isabelle Mermod Gross

Délégué municipal : M. Rémy Fischer, Syndic

Le Sépey, le 10 août 2026